

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 14 AVRIL 2017 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Sept, le **14 AVRIL A 19H30**

Extrait affiché le :
18 avril 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

2ème séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier
Conseillers Municipaux.

Objet : Demande de subvention à l'Anah.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. CHARDIN Denis	à	M. CHMIDLIN Stéphane

N° 38/2017

Absent :

M. DEMENGE Abel

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur le Maire, après avoir demandé au Conseil Municipal l'inscription de la question à l'ordre du jour qui y a répondu favorablement à l'unanimité de ses membres présents et représentés, informe l'assemblée du possible financement par l'Anah (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat) des travaux de déconstruction à engager sur le bâtiment sinistré du 28 rue Denfert Rochereau touché par le champignon mûre. C'est une demande de subvention d'un montant de 35 000 € correspondant à 50 % du coût hors taxe de la déconstruction estimé à 70 000 € hors taxes qui peut être déposée.

Le Conseil Municipal informé en délibère,

Et décide unanimement :

- D'approuver les travaux et de s'engager à les réaliser, la dépense étant inscrite à l'opération n° 125 du budget communal 2017,
- De solliciter une subvention de l'ANAH d'un montant de 35 000 € sur une dépense totale de 70 000 € hors taxes,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire à la réalisation du projet dès l'obtention de la subvention, dans le respect du Code des Marchés Publics.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,